

# DONS PLANIFIÉS LES PLUS COURANTS



Depuis 1984, la Fondation du CHG finance l'achat d'équipements et la réalisation de projets spécifiques au bénéfice de la population de la région de la Haute-Yamaska

(Hôpital de Granby, 5 CLSC, 5 centres d'hébergement)

## ● LEGS TESTAMENTAIRE

## ● DON PAR ASSURANCE-VIE

## ● DON DE TITRES (ACTIONS OU OBLIGATIONS)

## ● DON VIA UNE RENTE VIAGÈRE

### Point à considérer :

Choisir une Fondation reconnue ayant un bon historique, une crédibilité, des assises solides et qui est autorisée à émettre des reçus d'impôts.

OFFREZ  
LA SANTÉ  
EN HÉRITAGE

### POUR INFORMATIONS :

205, boulevard Leclerc O,  
Granby (Québec) J2G 1T7  
450 375.8030

info@fondationchg.org

www.fondationchg.org 

PROGRAMME DE

# DONS PLANIFIÉS



## OFFREZ LA SANTÉ EN HÉRITAGE

# POURQUOI FAIRE UN DON PLANIFIÉ?

## DONNER EST UN GESTE NOBLE QUI PROCURE UNE GRANDE SATISFACTION.

Soutenir financièrement un organisme comme la Fondation du Centre hospitalier de Granby peut donner un sens à votre vie et aider à perpétuer votre mémoire.

Le programme de dons planifiés de la Fondation du Centre hospitalier de Granby vous offre plusieurs options vous permettant de manifester votre générosité tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.



## DONS DE BIENFAISANCE

## DON DE VOTRE VIVANT OU AU DÉCÈS

## DON TESTAMENTAIRE

## DON PAR ASSURANCE-VIE

### Donner et recevoir

Les dons versés à la Fondation du CHG donnent droit à un crédit d'impôt de près de 50 %. Une bonne planification vous permettra de soutenir financièrement la Fondation et de maximiser vos avantages fiscaux.

Il est essentiel de faire un choix judicieux qui tient compte de votre situation personnelle et familiale. Pour toute question, contactez la Fondation et surtout n'hésitez pas à consulter un professionnel de confiance (notaire, planificateur financier, fiscaliste, comptable, etc...) pour vous guider dans vos réflexions.

Dons	Crédit d'impôt (combiné fédéral et provincial)
Pour les premiers 200 \$	32,53 % *
Montant supérieur à 200 \$	48,22 % *

Le montant des dons pouvant être réclamé au cours d'une année ne peut excéder 75 % de votre revenu net et les dons non réclamés dans une année peuvent être reportés sur une période de cinq ans. Un couple peut combiner les dons et réclamer les crédits d'impôts sur une seule déclaration fiscale.

### ● VOUS VOULEZ ABSOLUMENT MESURER L'IMPACT DE VOTRE DON DANS LA COMMUNAUTÉ

Si oui, faites un don de votre vivant.

## DON DE TITRES (actions ou obligations)

### ● IMPACTS FISCAUX INTÉRESSANTS

### ● IL EST PLUS AVANTAGEUX POUR UN DONATEUR DE TRANSFÉRER DES ACTIONS À UNE FONDATION QUE DE VERSER DE L'ARGENT DÉJÀ LIBRE D'IMPÔT.

### ● IMPÔTS AU DÉCÈS

Aurez-vous des impôts à payer lors de votre décès ? Si oui, planifiez dès aujourd'hui de faire un don à votre décès par le biais de votre testament. Cela pourrait être avantageux pour vous et pour l'organisme de bienfaisance de votre choix.

### ● RIEN NE VOUS OBLIGE À LÉGUER 100 % DE VOS BIENS À UNE FONDATION

Par exemple, une personne ayant 3 enfants peut facilement léguer 30 % de ses biens à chacun de ses enfants et 10% à une fondation. Votre générosité comblera des besoins dans la communauté et sera pour toujours une source de fierté pour vos enfants.

### ● ANNULATION D'UN VIEUX CONTRAT D'ASSURANCE

### ● AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT UN DON AU DÉCÈS

### ● FAIRE UN DON MAJEUR SANS DIMINUER L'ARGENT LÉGUÉ À VOS ENFANTS

